



I. CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

Classification dans la Métallurgie : 2nde étape - Coter et classer les emplois

APPLICABLE AU
01/01/2024

SPÉCIALE CONVENTION
COLLECTIVE NATIONALE
DE LA MÉTALLURGIE

Procéder à la cotation et au classement des emplois préalablement décrits à l'aide du référentiel d'analyse de la Branche.

DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES
2NDE ÉTAPE - COTER ET CLASSER LES EMPLOIS

OBJECTIFS :

- 1 Comprendre les principes de fonctionnement de la nouvelle classification de la branche,
- 2 Utiliser le futur système de classification des emplois de la métallurgie (analyser le contenu d'un emploi).

PUBLIC :

DRH, responsables RH, gestionnaires RH, responsables de production participant aux descriptions et cotations des emplois de leur entreprise ou toute personne impliquée dans le déploiement du futur système de classement des emplois.



**Durée : 1 jour
(7 heures)**



**Tarif : Consulter
notre calendrier**

PRÉREQUIS :

Avoir suivi, si possible, la formation « 1^{ère} étape - Les fiches descriptives d'emploi »

PROGRAMME :

Les principes fondamentaux du futur système :

- A quoi sert la classification ?
- Principes structurants du futur système,
- Présentation de la méthode et des outils associés,
- Le processus de classification dans la branche de la Métallurgie.

La prise en main du référentiel d'analyse :

- Exercices d'appropriation du référentiel paritaire d'analyse des emplois,
- Comprendre les six critères classants,
- Cotation pédagogique collective de plusieurs emplois : les participants sont invités à venir avec quelques fiches descriptives d'emploi de leur entreprise (cadres / non cadres).

Eclairage sur les questions récurrentes :

- Quelques rappels des bonnes pratiques,
- La mission exceptionnelle,
- La polyvalence/la polycompétence,
- Le traitement du diplôme.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR